



RAPPORT ANNUEL 2023

SIENNA ACTIONS  
TRANSITION CLIMAT ISR







## SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/03/2023.....	5
Objectifs et politique d'investissement .....	6
<b>GESTION FINANCIERE .....</b>	<b>7</b>
Évolution de la valeur liquidative .....	8
Performances du fonds .....	8
Analyse du risque .....	8
Allocation d'actifs.....	9
Répartition sectorielle hors OPC en %.....	9
Répartition géographique hors OPC en % .....	9
Principaux mouvements du fonds .....	10
Conjoncture économique .....	11
Mot du gérant.....	15
Autres informations .....	17
Investissement socialement responsable.....	20
Pourcentage OPC interne.....	23
Actif moyen .....	23
Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice.....	23
Annexe SFDR.....	25
<b>ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>35</b>



## Synthèse du fonds au 31/03/2023

**DATE D'AGREMENT AMF :** 28/06/1990

**DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :**  
> 5 ans

**FORME JURIDIQUE :** FCP/FIVG

**FONDS MULTI-PARTS :** OUI

**CLASSIFICATION :** Sans classification Actions

**Code ISIN :** FR0007460175

**DEVISE :** Euro

**COMMISSAIRE AUX COMPTES :**  
DELOITTE & ASSOCIES

**INDICATEUR DE RISQUE (SRI) :** 4

**INDICE DE REFERENCE :**  
100% EUROPE IMI NR EUR

### CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 72,36 M€

> **Valeur liquidative de la part :** 561,630 €  
+ haut sur 12 mois : 592,620 €  
+ bas sur 12 mois : 463,140 €

**FREQUENCE DE VALORISATION :** Quotidienne en cours de clôture

**VALORISATEUR :** CACEIS

### SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION  
18 rue de Courcelles  
75008 Paris  
[www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

# Objectifs et politique d'investissement

**TYPE** : SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28/06/1990

**DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur)** : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

**OBJECTIFS** : le Fonds a pour objectif de gestion de réaliser, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, en s'exposant aux actions européennes cotées d'entreprises dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique. L'indice de référence est le MSCI EUROPE IMI (dividendes nets réinvestis). La gestion prendra par ailleurs en compte des critères extra-financiers (ESG) lors de la sélection et du suivi des titres. Caractéristiques essentielles du FIVG : Stratégie ' Actions ' : Le Fonds est un fonds thématique, axé sur la transition énergétique et le climat, qui se décompose en deux sous-thèmes : -l'efficacité énergétique est la réduction de la consommation d'énergie ou la consommation d'une énergie plus propre ; -les énergies renouvelables sont un ensemble de technologies qui permettent de décarboner l'offre d'énergie : éolien, biomasse, solaire, hydro. Pour chaque ligne susceptible d'entrer en portefeuille, une estimation de la part de chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est réalisée. Pour cela les activités d'une entreprise en portefeuille sont classées dans l'une des 8 éco-activités suivantes : Énergies propres, Transports durables, Bâtiments verts, Industrie et efficacité énergétique, Technologie de l'information et de la communication, Économie circulaire, Gestion des eaux, Agriculture et gestion des ressources marines. Ainsi, le fonds contribue activement au financement de la transition énergétique et à la croissance verte pour lutter contre le changement climatique. Les valeurs sélectionnées sont classées en valeur de trois types spécifiés dans le Prospectus du Fonds, en fonction de leur part de chiffre d'affaires réalisé dans les éco-activités. La stratégie d'investissement du fonds respectera la contrainte suivante : Les valeurs de type I, pour au moins 20% et II, pour au moins 55%, représentent au total, au minimum 75% des encours du portefeuille. Les valeurs de type III, dits de diversification représentent 25% maximum des encours du fonds. La thématique implique de fait naturellement une concentration sectorielle forte, sans toutefois s'interdire d'investir dans d'autres secteurs. Les secteurs prépondérants dans le fonds sont notamment les suivants la construction et ses matériaux de construction (etc. voir règlement du fonds) Le processus de gestion du fonds est en trois étapes : Une première étape de définition de l'univers et d'exclusion ESG comme définis dans la partie Approche Socialement Responsable, processus ESG de SIENNA GESTION. L'univers initial de la thématique a été développé à l'aide de nos partenaires courtiers : principalement Kepler, Exane et Oddo ; Une étape de sélection financière qualitative, basée sur la stratégie des entreprises sélectionnées, l'analyse des ratios financiers, et le développement d'un modèle de valorisation propre à la société de gestion ; Pour chaque entreprise sélectionnée à l'étape précédente, la part de chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est calculée, afin de respecter les contraintes d'exposition aux types I, II et III. Le fonds détient entre 90% et 100% de ses encours en actions. Il s'agira d'entreprises de toutes capitalisations (grandes, moyennes, petites). Les seuils maximums de capitalisation définis par la société de gestion sont de 4 Milliards d'Euros pour les petites capitalisations et de 20 Milliards d'Euros pour les moyennes capitalisations. Approche ' Socialement Responsable ' : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. SIENNA GESTION intègre systématiquement les risques en matière de durabilité (ou risques ESG pour les émetteurs privés et les performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. 90 % minimum des investissements du Fonds, éligibles à l'analyse extra-financière réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. Les émetteurs privés (Classes Actions et Taux) sont sélectionnés selon une approche Best in class, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Stratégie Taux : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net du fonds dans des OPC de produits de taux. Ces OPC sont constitués soit de produits monétaire, soit d'obligations vertes. Ces obligations vertes financent des projets tels que les énergies renouvelables ou encore l'efficacité énergétique. En investissant dans des obligations vertes, SIENNA GESTION s'assure la possibilité de mesurer la quantité de CO2 évité par million d'euros investis. Le Fonds est exposé au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne dans la limite de 10% de son actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de change, de taux et d'actions Les dérivés n'ont pas vocation à faire dépasser les limites de la fourchette de sensibilité par la poche taux du portefeuille. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le FCP n'a pas recours aux Total Return Swaps. **Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation.

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS** : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

**DÉPOSITAIRE** : BNP PARIBAS SA

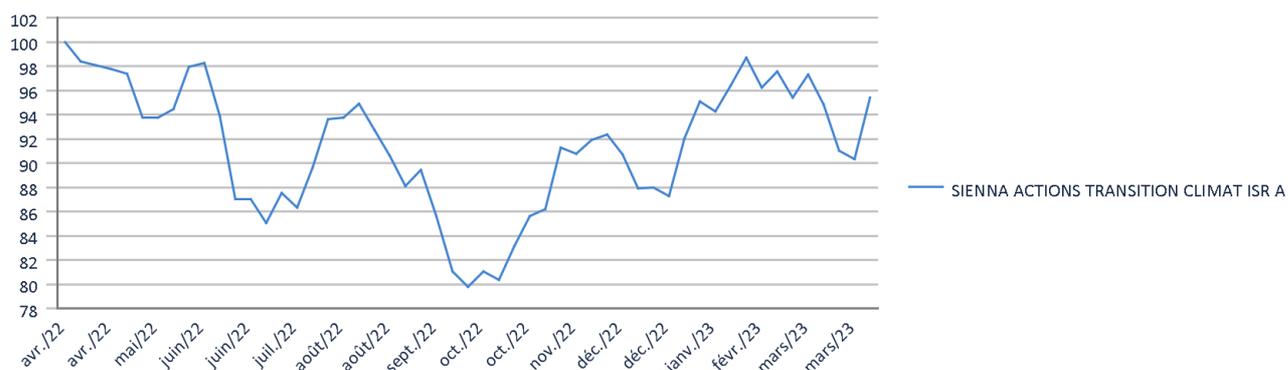
**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT** : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

# GESTION FINANCIERE

# Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



## Performances du fonds

### PERFORMANCES CUMULEES (en %)

SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A

**1 an    3 ans    5 ans    10 ans**

-4,26    63,41    31,39    76,18

Indice de référence

2,97    51,52    32,63    94,46

### PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A

**1 an    3 ans    5 ans    10 ans**

-4,26    17,79    5,61    5,83

Indice de référence

2,97    14,86    5,81    6,88

### PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A

**2022    2021    2020    2019    2018**

-19,99    19,33    15,70    23,96    -15,70

Indice de référence

-10,64    24,91    -6,41    28,20    -12,03

Depuis le 01/01/2014, l'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Analyse du risque

### RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

Indice de référence (en %)

Tracking error (en %)

Ratio de Sharpe

Ratio d'information

**1 an    3 ans    5 ans**

21,53    20,06    20,17

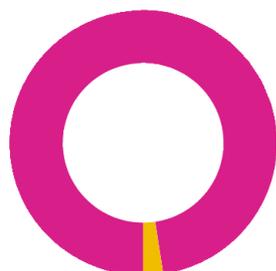
16,54    17,36    18,71

8,15    7,34    5,78

-0,23    0,89    0,29

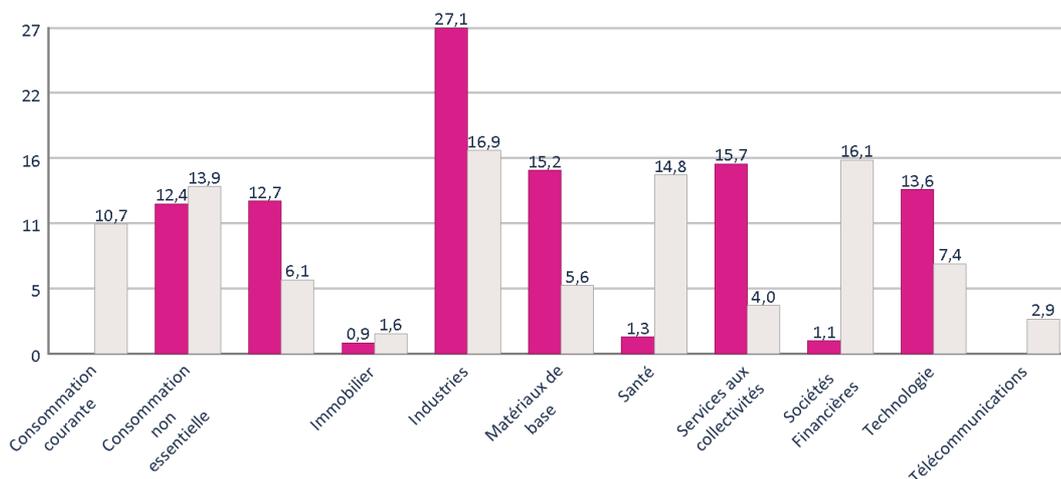
-0,89    0,40    -0,03

## Allocation d'actifs

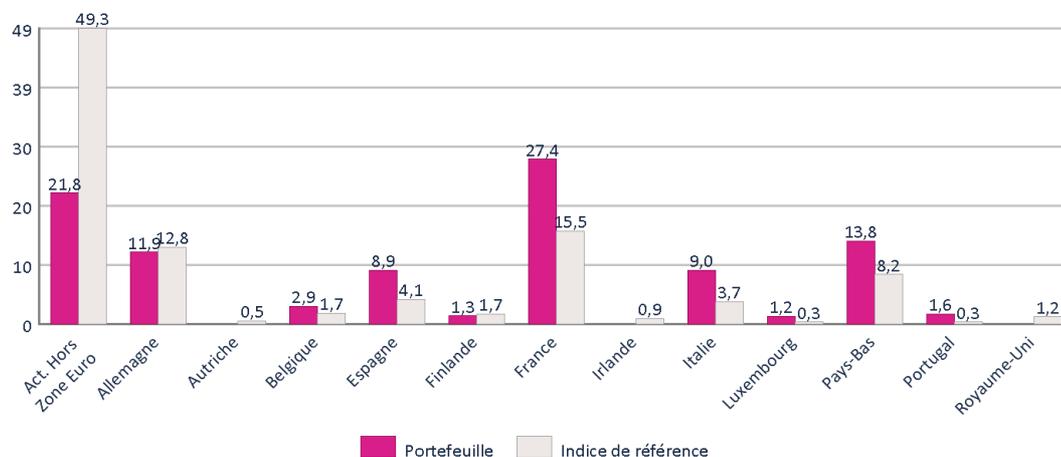


■ Actions 97.6%  
 ■ Monétaire & Liquidités 2.4%

## Répartition sectorielle hors OPC en %



## Répartition géographique hors OPC en %



■ Portefeuille ■ Indice de référence

## Principaux mouvements du fonds

### Achats

SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM Monétaire	16 747 656
EDP RENOVAVEIS	ES0127797019	Action	1 528 483
NEMETSCHEK AG	DE0006452907	Action	1 482 994
REPSOL SA	ES0173516115	Action	1 468 659
IBERDROLA SA	ES0144580Y14	Action	1 227 602
FAURECIA	FR0000121147	Action	1 188 247
ENEL SPA	IT0003128367	Action	1 156 456
ALFEN BEHEER BV	NL0012817175	Action	1 137 308
EDP-ENERGIAS DE PORTUG	PTEDP0AM0009	Action	1 107 273
ABB LTD	CH0012221716	Action	1 102 005

### Ventes

SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM Monétaire	16 622 398
AVEVA GROUP PLC	GB00BBG9VN75	Action	1 771 008
LINDE PLC	IE00BZ12WP82	Action	1 583 492
NEMETSCHEK AG	DE0006452907	Action	1 419 904
CAIXABANK	ES0140609019	Action	1 304 404
WHEATON PRECIOUS METALS CORP	CA9628791027	Action	1 250 721
ORSTED A/S	DK0060094928	Action	1 155 681
EDP RENOVAVEIS	ES0127797019	Action	1 131 195
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	DE0005190003	Action	1 111 918
ALBIOMA	FR0000060402	Action	1 110 351



## Conjoncture économique

Après un reflux marqué de l'aversion pour le risque en début d'année, la multiplication des signaux négatifs quant à la dynamique inflationniste ainsi que l'apparition d'un stress bancaire aux Etats-Unis auront rapidement inversé la dynamique tout en accentuant la pression sur les banques centrales, désormais prises entre le marteau et l'enclume dans leur combat contre l'inflation d'une part et les craintes d'une récession économique mondiale d'autre part. Si les taux souverains ont temporairement franchi à la hausse des records décennaux des deux côtés de l'Atlantique, leur rechute par la suite a grandement contribué à la résilience des marchés d'actions, portés également par la réouverture de l'économie chinoise et le retour des prix de l'énergie à des niveaux plus soutenables.

La bonne dynamique de la croissance économique mondiale a ainsi été le fait marquant des premières semaines de l'année avec des indicateurs économiques globalement très bien orientés sur l'ensemble des principales zones géographiques. Cela ne va cependant pas sans un retour sensible des pressions inflationnistes face à une consommation plus résiliente qu'anticipé et un marché du travail qui tarde à se détendre. En zone euro, cela a notamment forcé la BCE à maintenir le cap de son resserrement monétaire en procédant à deux hausses successives de 50 pb de ses taux directeurs, une trajectoire adoptée également en Angleterre par la BoE (50 pb puis 25 pb).

La hausse induite sur les taux souverains n'aura cependant pas été durable (globalement stable sur le trimestre à -9 pb pour le taux à 10 ans allemand et -12 pb pour l'échéance française) face à l'apparition d'un stress bancaire, d'abord aux Etats-Unis puis en Europe avec les déboires de Credit Suisse. Bien que la BCE ait rassuré quant à la solidité des banques européennes et insisté quant à sa capacité à assurer à la fois la stabilité du système financier et à mener sa lutte contre l'inflation, les investisseurs ont nettement ajusté la trajectoire de la politique monétaire de la BCE dans un sens plus accommodant. Cette vague de stress est néanmoins contenue pour l'heure et les inquiétudes se dissipent progressivement en l'absence de nouvel accident dans le secteur bancaire.

Ceci alimente l'optimisme sur les marchés d'actions qui restent bien décidés à regarder au travers des perturbations de court terme (+7,8% pour le Stoxx Europe 600 depuis le début de l'année, et même +13,1% pour le CAC 40). Ces derniers ont également profité d'une saison de résultats du T4-2022 bien meilleure qu'attendu et des entreprises qui semblent globalement bien armées pour faire face au ralentissement à venir de l'économie via de forts leviers de réduction des coûts.

Aux Etats-Unis, la Fed a globalement dû faire face à la même équation, en relevant certes ses taux directeurs via deux hausses de 25 pb, mais en soulignant l'incertitude quant à l'ampleur du durcissement à venir des conditions d'octroi de crédit. L'intervention des régulateurs américains suite à la faillite de SVB, Signature Bank et Silvergate Capital a cependant permis de réduire d'un cran les tensions. Les taux souverains américains ont ainsi connu une chute plus marquée aux Etats-Unis que sur le Vieux continent (-27 pb pour l'échéance à 10 ans sur le trimestre), entraînant dans leur sillage une légère baisse du dollar (-1% pour le DXY, et -2% face à l'euro). Cette baisse des taux en grande partie due à la partie réelle de la courbe (à -22 pb, i.e. hors anticipations d'inflation) a surtout bénéficié aux entreprises technologiques à l'image du Nasdaq (+16,8%) qui surperforment largement l'indice généraliste S&P 500 (+7,0%).

Par ailleurs, la baisse drastique des prix de l'énergie a constitué un facteur haussier supplémentaire pour les marchés d'actions, et contribué au reflux de l'aversion au risque, grâce notamment à l'effondrement des cours du gaz (-40% à 46 €/MWh) dans le sillage d'une météo particulièrement clémente. Si les cours du brut s'inscrivent eux-aussi en baisse (-9% pour le Brent à 79 \$/baril), il faut davantage y voir les effets toujours prégnants du stress bancaire et les craintes d'une récession d'ampleur, ainsi que la résilience des exportations russes et l'inefficacité des sanctions occidentales. L'intervention de l'OPEP hier 2 avril via des coupes de production significatives est toutefois de nature à offrir un soutien structurel au Brent.



Enfin, la réouverture de l'économie chinoise a été un thème marquant du trimestre, notamment dans la phase initiale de hausse des indices actions, même si l'arrivée plus tardive qu'espéré des premiers effets sur l'activité et le regain de tensions avec les Etats-Unis ont ensuite refroidit l'enthousiasme des marchés locaux (Hang Seng à +3,1%). Une tendance qui a également influencé le cours des métaux industriels comme le cuivre (+7,5%) et l'aluminium (stable), tandis que le cours de l'or (+9%) a largement profité de son aspect refuge pendant la phase de stress bancaire.

Notons à l'inverse la sous-performance notable des indices indiens sur le trimestre qui, avec -3% pour le Sensex, sont les seuls à afficher une performance négative en raison des déboires ayant affecté le conglomérat Adani.

## LES MARCHES ACTIONS

Le début de période a été marqué par une poursuite de la baisse enclenchée le trimestre précédent sur fond de risque de cycle de resserrement monétaire plus agressif de la Fed, tandis que les perspectives des entreprises étaient relativement prudentes. Les marchés actions européens se sont repliés en privilégiant les secteurs favorablement impactés par l'inflation, tels que l'énergie et les ressources de base. Si la saison des publications de résultats a été globalement de bonne facture, certains profit warnings fin mai de grands distributeurs outre-Atlantique n'ont pas rassuré sur les arbitrages des ménages en termes de dépenses face à une hausse généralisée des prix.

Le troisième trimestre 2022 a débuté par un rebond des valeurs de croissance à l'image du Nasdaq qui a gagné plus de 10% au mois de juillet. En effet, face à la dégradation des indicateurs économiques, le marché s'est nourri d'espoirs que les banques centrales ne pourront pas tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Dans cette phase de marché plus favorable, marquée par une détente des taux, les financières (banques et assurances) ont été les grandes perdantes, à l'opposé des valeurs industrielles et du luxe qui se sont fortement appréciées. Le marché actions a de nouveau été soutenu par de bonnes publications au 2ème trimestre. La poursuite des hausses de prix de l'électricité et du gaz a incité les banquiers centraux à tenir des propos plus restrictifs qu'attendus.

La dynamique baissière des marchés s'est ensuite accentuée en échos à la succession des hausses de taux des banques centrales toujours plus déterminées à combattre l'inflation. Le retour de cet environnement de forte hausse des rendements obligataires a soutenu les valeurs financières et pénalisé l'immobilier et les technologies.

Au cours du dernier trimestre 2022, les marchés d'actions européens ont fortement rebondi mettant ainsi un terme à une série de 3 trimestres consécutifs de baisse.

En effet, ces derniers ont été soutenus d'une part par des messages de la Banque Centrale américaine en faveur d'un rythme de resserrement monétaire moins rapide à l'avenir, et d'autre part par une bonne résistance des indicateurs macro-économiques. Les entreprises ont également publié des résultats de bonne facture. Enfin, des rumeurs de fin de la politique Zéro Covid en Chine ont amplifié l'optimisme des investisseurs et soutenu les secteurs cycliques les plus exposés à l'Asie.

Après une année 2022 qui a été marquée par un tour de vis sans précédent de la part des banques centrales, ayant provoqué une forte destruction de valeur sur les actifs financiers (c'est la 1ère fois dans l'histoire que le S&P et les bons du Trésor à 10 ans US sont en baisse de plus de 10% sur une année calendaire), les investisseurs ont profité d'un début d'année en fanfare avec l'un des meilleurs mois de janvier de l'histoire. La baisse plus prononcée que prévue de l'inflation et le ralentissement du rythme des salaires ont renforcé les espoirs d'un moindre durcissement monétaire. La thématique de la réouverture de la Chine a été l'autre facteur déterminant qui a contribué au sentiment positif sur le cycle économique pour 2023. Ce mouvement haussier particulièrement prononcé en Europe s'explique par deux éléments principaux : la forte baisse des prix de l'énergie qui a alimenté un sentiment positif et des bonnes surprises économiques.

Du côté des banques centrales, le message semblait plus constructif début février à l'image des perspectives d'inflation « plus équilibrées » citées par la BCE et au « processus de désinflation qui a débuté » selon Powell. Les marchés ont profité d'une excellente saison de résultats d'entreprises qui affichent des marges records et gratifient leurs actionnaires de généreux retours de cash.



En résumé L'année aura été marquée par la nervosité des investisseurs, relative aux perspectives économiques et par la détermination des banques centrales à lutter plus que jamais contre l'inflation. Les marchés ont ainsi évolué au gré des anticipations d'évolution des politiques monétaires tout au long d'une année horribilis au cours de laquelle on aura connu que trois hausses mensuelles (juillet, octobre et novembre) dont deux au cours du dernier trimestre et un premier trimestre exceptionnel.

## LES MARCHES TAUX

L'année 2022 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés financiers. Le choc d'offre sur les matières premières généré par le conflit Ukraine-Russie débuté en février a provoqué la flambée des coûts de l'énergie et des risques de pénuries. Dès lors, l'envolée des coûts de production, un marché de l'emploi déjà tendu et une masse monétaire significative post-covid sont venus alimenter la spirale prix-salaires tant redouté par les banquiers centraux. Face au risque de désencrage des anticipations d'inflation, le resserrement monétaire s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année, alimentant les craintes récessives générées par le choc de demande recherché par les banques centrales.

Face à une inflation dépassant les 8%, la FED a débuté un cycle de resserrement monétaire dès le mois de mars (+0.25%), pour l'accélérer par la suite, jusqu'à des hausses par pas de 0.75%. Il faut remonter à 1994 pour voir une hausse des taux directeurs d'une telle amplitude. In fine, le taux directeur américain aura été augmenté de 4,25% en 2022, passant de 0,25% à 4,50%.

En Europe, dans un contexte similaire avec une inflation dépassant les 10%, la BCE a débuté à son tour son cycle de resserrement monétaire en juillet 2022. Après une première hausse d'un demi-point, elle a décidé deux hausses historiques de 0,75% avant de finir l'année par une quatrième hausse d'un demi-point. Ainsi, le taux de refinancement de la banque centrale est passé de 0% à 2,50% en 2022.

Les taux longs ont été très volatils sur la période pris en tenaille entre, d'un côté, les pressions inflationnistes et le discours restrictif des banquiers centraux, et, de l'autre côté, les craintes de récession et la crise géopolitique pesant à la baisse sur les taux. Ainsi le taux 10 ans Allemand a connu un premier pic à 1.80% en juin sur fonds de durcissement monétaire croissant. Les craintes récessives ont ensuite porté celui-ci à 0,80% fin juillet. Le marché anticipait alors une inflexion dans les cycles de hausse des taux en raison des risques croissants portant sur la croissance économique. Mais lors du symposium de Jackson Hole, les banques centrales ont martelé que la lutte contre l'inflation serait prioritaire sur toute autre considération. Dans ce contexte, les taux longs ont fortement monté. Le taux 10 ans allemand est alors passé de 0.80% fin juillet à 2.40% en octobre. Par la suite, l'inflexion baissière de l'inflation aux Etats-Unis et l'anticipation d'un pivot de la FED a généré un rally des taux jusque début décembre (1,80% pour le 10 ans allemand), mouvement qui s'inversera à l'approche des dernières réunions de politique monétaire de l'année au cours desquelles les banques centrales ont réaffirmé leur volonté de lutter contre l'inflation. Le 10 ans Allemand finira l'année au plus haut, à 2,57%.

L'environnement de restriction monétaire a fragilisé les taux italiens dont le spread contre Allemagne est monté jusqu'à 240 bps. En conséquence, la BCE a été contrainte d'annoncer la création d'un outil anti-fragmentation pour maintenir les taux italiens à des niveaux acceptables et démarrer son cycle de resserrement monétaire. Le marché a bien accueilli la nouvelle dans un premier temps mais face au risque politique occasionné par la démission de Mario Draghi et la montée en puissance de l'extrême droite, le spread italien contre Allemagne est retourné côtoyer des sommets (257 bps). L'accalmie est venue d'une attitude constructive du nouveau gouvernement de Georgia Meloni, pourtant euro septique, s'engageant à respecter une trajectoire budgétaire restrictive. Le spread italien a ensuite oscillé entre 170 bps et 225 bps. Sur l'année 2022, le taux italien à 10 ans a néanmoins beaucoup progressé passant de 1,20% à 4,68%.



Le marché des obligations privées a été négativement impacté par le retrait de la BCE dont le « Quantitative Easing » (achats d'actifs) s'est arrêté fin juin, mais également par les craintes de récession. Devant la combativité des banquiers centraux, le marché du crédit s'est retrouvé à un niveau de stress similaire à celui de la crise covid au cours de l'été (l'indice Itrax qui avait débuté l'année à 50 s'inscrivait à 140 en septembre). Le rebond technique des obligations privées, alimenté par la suite par l'inflexion de l'inflation US, et ce malgré la poursuite des hausses des taux, s'est amplifié à fin d'année en particulier en raison de leur valorisation qui avait été fortement pénalisée au T32022. Malgré l'invasion russe en l'Ukraine et la flambée des prix de l'énergie, les marges des entreprises se sont montrées résilientes. L'indice Itraxx termine l'année à 91.

Au premier trimestre 2023, les banques centrales ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire. La BCE a augmenté de 50 bps ses taux directeurs en février et en mars pour positionner son principal taux directeur à 3%. Aux Etats-Unis, le rythme est désormais plus modéré, avec deux hausses de 25 bps. Le pic d'inflation semble désormais dépassé mais l'inflation sous-jacente accélère toujours. Par ailleurs, la zone euro semble éviter la récession dans un contexte économique favorable marqué par la réouverture économique de la Chine. Les deux premiers mois de l'année sont donc bénéfiques aux actifs risqués et ont vu les spreads de crédit se resserrer.

En mars, une banque régionale américaine, la Silicon Valley Bank, fait faillite en raison d'une perte liée à une moins-value sur son portefeuille obligataire. Le cycle agressif de hausse des taux fait sa première victime. Outre ses répercussions sur d'autres banques régionales américaines (First Republic, Signature Bank), cette crise va entraîner la chute de Crédit Suisse. Les banques centrales ont promptement réagi (reprise de SVB, garantie des dépôts, mise en place de facilités de crédit) et ont réussi à éteindre l'incendie. Suite à cette crise, qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'économie mondiale via l'octroi de crédits, le marché anticipe que le cycle de hausse des taux est désormais terminé aux Etats-Unis et sera limité à 50 bps en Europe.

Le taux à 10 ans allemand, après avoir atteint 2.75% début mars s'inscrit à 2,29% fin mars. Les spreads de crédit terminent le trimestre sur les niveaux de début d'année. Ils abandonnent donc le resserrement des deux premiers mois de l'année mais limitent les dégâts.



## Mot du gérant

### POLITIQUE DE PLACEMENT ACTIONS

Après d'excellentes performances en 2020 les pures players de la transition énergétique enchainent une deuxième année difficile. En cause, un contexte de hausse des taux néfaste à des entreprises confrontées de ce point de vue à d'importants besoins de financements visant à améliorer leurs capacités de production

Dans cet environnement, les producteurs et distributeurs d'énergies plus diversifiés au profil plus défensif ont mieux résisté dans des marchés mal orientés. C'est notamment le cas de Iberdrola sur lequel nous étions exposés. Les résultats annuels de la compagnie ont mis en évidence la poursuite de sa stratégie de long terme sur les réseaux et la génération d'électricité renouvelable. En 2022 les investissements ont progressé de +13% vs 2021, malgré une pression inflationniste et des contraintes sur la chaîne d'approvisionnement (notamment sur les équipements éoliens) dont 90% ont été alloués aux renouvelables et aux réseaux intelligents. Il en résulte des capacités renouvelables qui s'élèvent à 40 GW. Les investissements du groupe s'élèvent désormais à 6 Md€ dans des projets renouvelables qui seront opérationnels entre 2023- et 2025 (dont 3,6 Md€ dans l'éolien maritime aux Etats-Unis, en Allemagne et en France). Par ailleurs, 80% des capacités de production détenues en propre sont désormais sans émissions directes de gaz à effet de serre.

Au sein des valeurs industrielles, Schneider reste notre best-in-class pour jouer la thématique de l'électrification mais aussi un pionnier dans la transition green et digitale. Le groupe représente l'une des valeurs industrielles qui a effectué sur les dernières années le repositionnement le plus abouti, lui permettant désormais d'être exposé à plus de 70% à travers son offre de produits et de services à la green transition et digitalisation. En 2019, le groupe réalisait déjà 70% de son chiffre d'affaires avec des produits verts et 40% de son activité dans les produits, solutions et services numériques.

Son positionnement initié en 2015 lui a permis d'accélérer son rythme de croissance organique grâce à des gains de parts de marchés significatifs dans le low voltage et une montée en puissance dans l'activité Industrial Automation. Ainsi, les besoins de l'électrification exacerbés par la crise Europe continueront de jouer un rôle d'accélérateur de croissance sur les prochaines années.

Au cours de l'année nous avons profité de la sous-valorisation marquée du segment environnement, due à une perception de forte sensibilité au cycle de production industrielle, pour renforcer notre exposition sur ce secteur dont certaines valeurs affichaient une décote moyenne de 40% vs historique (VE /Ebitda 2023 de 5.8 vs historique moyen de 9.5).

Notre conviction d'achat repose aussi sur un cadre réglementaire qui va rester particulièrement contraignant, ce qui favorisera le profil de croissance de ce segment.

Nous apprécions par ailleurs le fort enjeu de durabilité de ce segment qui répond à 3 principales opportunités de développement :

- La lutte contre la pollution des écosystèmes au travers de la collecte et la valorisation des déchets (Veolia, Séché Environnement)
- La préservation de l'eau (réduction des fuites d'eau dans les réseaux de distribution et optimisation du recyclage de l'eau)
- L'économie circulaire à travers la valorisation matière des déchets (Derichebourg, Befesa)



Le fonds affiche une performance en dessous des indices européens généralistes plus larges du fait de la concentration du fonds sur des secteurs de croissance qui ont été impactés par la hausse des taux. Le fonds a également un biais sur des valeurs aux activités moins diversifiées avec des besoins de financement élevés. La valorisation est désormais revenue à des niveaux plus raisonnables avec des perspectives de croissance qui restent intactes portées par des tendances fortes liées à la transition climatique.

La forte pondération dans le fonds des semis conducteurs exposés à la thématique de la voiture électrique notamment STMicroelectronics (+24%) et Infineon Technologies (+22%) a été profitable. Nous avons également initié une position sur la valeur Aixtron un acteur exposé aux méga trends que sont la Green transition et la digitalisation via un portefeuille de technologies diversifié et attractif. Le groupe est positionné sur des tendances de croissance structurelle notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique (gains très significatifs sur SiC/GaN et MicroLED par rapport aux technologies grand public actuelles) et bénéficie désormais de niveaux de valorisation en ligne avec le secteur (15x Ebitda).

A l'opposé les contre-performances des valeurs des producteurs d'énergies renouvelables à l'image de Orsted (-25%) ou Neoen (-18%) ont pesé sur la performance du fonds. Le producteur d'énergies renouvelables Neoen a réévalué les investissements nécessaires pour atteindre son objectif de 10 gigawatts (GW) de capacités en 2025, du fait de l'augmentation des coûts de construction des nouvelles installations solaires, éoliennes et de stockage. Neoen a par ailleurs revu en hausse ses besoins en fonds propres pour les prochaines années de 600 millions d'euros à 750 millions d'euros sur la période 2023 à 2025. Le groupe a alors dû se refinancer sur les marchés, dans un contexte de durcissement des conditions financières et de l'avancée de son plan stratégique. Le succès de l'augmentation de capital largement sursouscrite avec un taux de souscription d'environ 162,4% illustrant la confiance du marché dans les renouvelables n'a pas épargné le titre boursièrement malgré plusieurs relèvements de ses perspectives de résultats sur l'année.

## Autres informations

### Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans la partie INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE de ce présent rapport.

### Politique de sélection et évaluation des intermédiaires

#### Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

### Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

### Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 :

- Effectif moyen de MHGA (désormais SIENNA GESTION) : 61,67 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 4 344 952,92 €
- Rémunération annuelle brute variable : 470 458,22 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 16
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 985 208,89€



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s’applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d’entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d’un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d’Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l’évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d’actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s’agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance n’exerçant pas de fonction exécutive. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d’Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l’octroi d’une rémunération variable à condition d’être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s’aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d’une note à tous les gérants après validation du Conseil d’Administration et suite à l’avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l’atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l’atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l’atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s’assure du respect d’un équilibre prudent entre une situation financière saine et l’attribution, le versement et l’acquisition d’une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l’année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil d’Administration décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



### **Effet de levier**

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/03/2023) :

- suivant la méthode brute : 117%,
- suivant la méthode de l'engagement : 120%.

### **Règlementation SFTR**

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **Gestion de la liquidité**

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

### **Gestion des risques**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

### **Informations sur la réglementation SFDR**

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

### **Profil de risques : ajout du risque de durabilité**

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



## Investissement socialement responsable

En conformité avec l'article 29 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) publie des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Ces informations sont disponibles au sein du rapport de conformité art. 29 disponible sur le site internet de conformité accessible sur <https://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable>

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé depuis 2002 des outils d'analyse et de reporting de la gestion socialement responsable, en utilisant des données regroupant des informations sur trois indicateurs : l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG).

Près de 17 fonds FCPE multi-entreprises gérés par Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) ont reçu le label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale.

L'analyse ISR est assurée par une équipe en charge d'analyse ESG/ISR et elle s'appuie sur les contributions transmises par deux agences de notation environnementale, sociale et de gouvernance, Sustainalytics et Ethifinance.

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé une méthode d'analyse applicable aux émetteurs privés (actions et obligations d'entreprise) permettant de prendre en compte les spécificités sectorielles.

Chaque émetteur d'actions et d'obligations d'entreprise est ainsi noté par un score (sur 100) sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les Etats sont également évalués sur leur performance ESG. Il s'agit notamment :

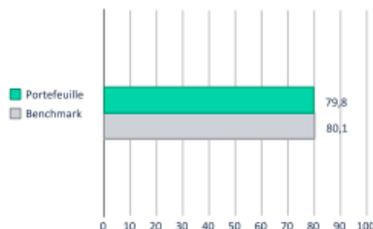
- E : indice de performance intégré combinant exposition au risque environnemental et politiques mises en œuvre, mesuré par l'Université de Yale.
- S : coefficient de Gini mesurant l'inégalité de revenu,
- G : indice de perception de la corruption, tel que calculé par Transparency International.

Les résultats des analyses sont systématiquement mis à la disposition des gérants, qui sont donc informés des performances ESG liées à chaque choix d'investissement.



Les données à fin mars 2023 sont reprises ci-dessous :

#### Notation ESG du portefeuille



**Notation ESG du portefeuille** : Evaluation des politiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises de ce fonds sous la forme d'une note sur 100 à partir de grilles de critères adaptées à chaque secteur. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure note. Ces notes sont calculées par Sienna Gestion et elles correspondent à la moyenne pondérée des notes des titres en portefeuille.

Voici une sélection des actualités, ainsi que des focus thématiques ou valeur, qui illustrent nos choix de gestion ISR en 2023 (<https://www.sienna-gestion.com/kiosque>).

#### Actualités Environnement :

- La SNCF a décidé de prendre en compte le prix du carbone dans ses prochains appels d'offre. Pour débiter, chaque tonne de carbone vaudra 100 euros. Les fournisseurs les plus carbonnés verront leur note baisser alors que les celles ayant un meilleur bilan carbone auront un avantage compétitif. En donnant une valeur aux émissions de CO<sub>2</sub>, la SNCF souhaite que cet enjeu soit décisif dans la sélection des projets.
- La croissance d'Alfen est entièrement tirée par la transition énergétique, les énergies renouvelables, et l'adoption des véhicules électriques. L'entreprise a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> de 20% entre 2019 et 2021

#### Actualités Social :

- La société Amplifon se distingue dans l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et alternants. Le groupe permet notamment de leur donner accès à toutes les formations habituellement proposées qu'aux collaborateurs permanents.
- Stellantis s'engage à garantir le respect des droits de l'Homme au sein de Stellantis et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, un tiers indépendant est chargé d'évaluer les fournisseurs de niveau 1 de Stellantis et de leur attribuer une note moyenne en matière de droits de l'Homme. Cette performance a augmenté de 2,7 % en 2021.

#### Actualités Gouvernance :

- Le groupe Seb a décidé en 2022 de séparer les fonctions de président et directeur général, permettant d'éviter la concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne. Le rôle de contre-pouvoir joué par le président peut ainsi librement s'exercer.
- A2A a une gouvernance robuste sur les enjeux ESG. Son conseil d'administration est composé de 12 membres dont 42% sont des femmes. La direction dispose de plus d'un plan d'incitation à court terme, qui est lié à des objectifs ESG pour 17,5 % du total.



### Focus thématique : Une COP27 focalisée sur la réparation des impacts du réchauffement climatique mais qui ne traite pas de ses causes.

La Conférence des Parties (COP) des Nations-Unies n'a donné lieu à aucun nouvel accord sur une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre, notamment sur les énergies fossiles. L'espoir de respecter l'objectif de l'Accord de Paris (contenir le réchauffement à +2°C/1.5°C) devient impossible à atteindre. La situation actuelle estime que la planète s'est déjà réchauffée de +1.2°C. Selon les Nations-Unies, les engagements actuellement pris par les Etats (s'ils sont respectés) mèneraient vers une température à +2.4°C en 2100 et à +2.8°C si on s'intéresse aux politiques réellement mises en place.

Face à ce constat, l'enjeu est donc l'adaptation au changement climatique. C'est la principale avancée de cette COP27. A été décidé la création d'un fonds pour les pertes et dommages permettant aux pays en développement les plus vulnérables aux effets néfastes de la crise climatique (sécheresses, inondations, montée des eaux, etc...) de bénéficier d'un soutien financier. L'adaptation au changement climatique pourrait en effet coûter entre 290 et 580 milliards de dollars par an aux pays en développement d'ici 2030 et jusqu'à 1700 milliards de dollars en 2050.

Les pays se sont donc entendus pour réparer les impacts négatifs du changement climatique mais ne se sont pas attaqués à leurs causes.

### Focus valeur : Nokia

L'entreprise de télécommunications finlandaise Nokia a mis en place une politique climatique ambitieuse. Elle s'est fixée comme nouvel objectif en 2021 de réduire de moitié ses émissions absolues de CO2 d'ici 2030 (base : 2019) en intégrant la totalité des scopes (1,2 et 3) dans son calcul. Cet objectif a été approuvé par le SBTi (initiative internationale visant à accompagner les entreprises vers une économie bas carbone).

Afin de respecter cet engagement, Nokia met en place de multiples mesures, allant de l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses produits, à la réflexion sur leur conception en passant par l'amélioration de l'utilisation des ressources. A titre d'exemple, le groupe souhaite que la totalité de l'électricité achetée provienne de sources renouvelables d'ici 2025.

Plus de 90% de l'empreinte carbone de Nokia se situe en scope 3, à savoir les émissions de gaz à effet de serre générés lors de l'utilisation de ses produits. La réduction des émissions de ce scope 3 constitue ainsi une de ses priorités. Le groupe aide notamment ses clients à réduire la consommation d'énergie de leur réseau et donc à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Cette politique climatique est reconnue par le marché, notamment par le CDP (Carbone Disclosure Project) qui juge de la pertinence et la robustesse des stratégies climatiques des entreprises participantes. Nokia se place ainsi dans le groupe des 5% des meilleures entreprises parmi les 6000 entreprises qui reportent sur leurs émissions de gaz à effet de serre.

## Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/03/2023 est égal à 2,17 % de l'actif net.

## Actif moyen

	Part A	Total
Actif net moyen	68 580 979,75	68 580 979,75

## Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>Part A</b>
dont :	<b>1,45%</b>
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds	1,45%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise	0,00%
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,00%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,00%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPC investisseur	0,00%
<b>Autres frais facturés à l'OPC</b>	<b>0,20%</b>
Ces autres frais se composent en :	
- commissions de surperformance	0,00%
- frais de transaction	0,20%
<b>Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,66%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,00%</b>

*L'ensemble des frais est exprimé en % annualisé de l'actif moyen de l'OPC = Valeur moyenne sur l'exercice de l'actif calculé aux dates d'établissement de la VL.*



**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR

Identifiant d'entité juridique : 9695000RENAGKINE7A05

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : __ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : __ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne ESG mentionnée ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du fonds est de 79.81. La note ESG moyenne de l'univers de départ "MSCI EUROPE IMI (M7EUIM)" est de 78.87. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique charbon</li> <li>✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario</li> </ul>
	2. Empreinte carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)</li> <li>✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>
Eau	8. Rejets dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> <li>✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration</li> </ul>
	14. Exposition à des armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion dédiée</li> </ul>

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
SIENNA MONETAIRE ISR A	Finance	3,22%	France
ASML HOLDING NV	Technologie	2,51%	Netherlands
IBERDROLA SA	Services aux collectivités	2,38%	Spain
DASSAULT SYSTEMES SE	Technologie	2,23%	France
STMICROELECTRONICS/P	Technologie	2,23%	Singapore
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Technologie	2,11%	Germany
ERG SPA	Services aux collectivités	2,06%	Italy
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	2,06%	France
ARCADIS NV	Industrie	2,01%	Netherlands
CAIXABANK SA	Finance	1,94%	Spain
SIKA AG-REG	Matériaux	1,94%	Switzerland
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	1,84%	United States
ASM INTERNATIONAL NV	Technologie	1,79%	Netherlands
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	Energie	1,77%	Spain
EDP RENOVAVEIS	Services aux collectivités	1,71%	Spain



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

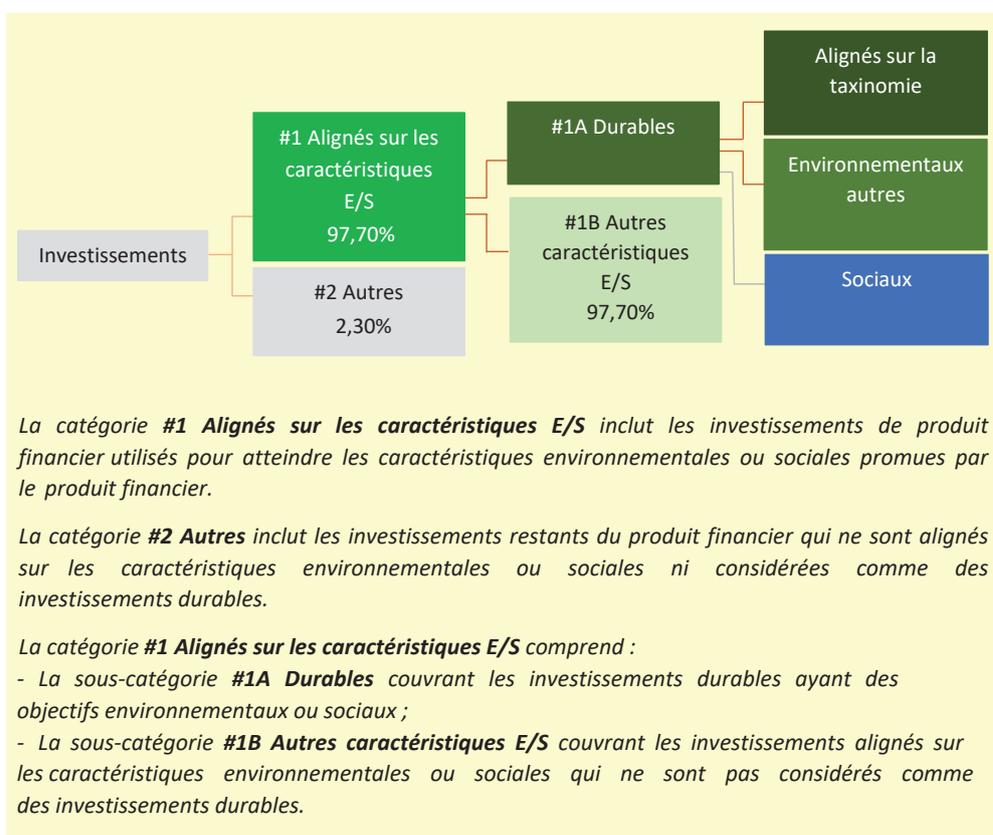
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### • Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	11,28%
Consommation non cyclique	0,35%
Devise	1,18%
Energie	8,67%
Finance	5,16%
Future	0,07%
Immobilier	0,13%
Industrie	21,31%
Matériaux	23,37%
Public	0,00%
Santé	0,14%
Services aux collectivités	13,49%
Technologie	14,85%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>(1)</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

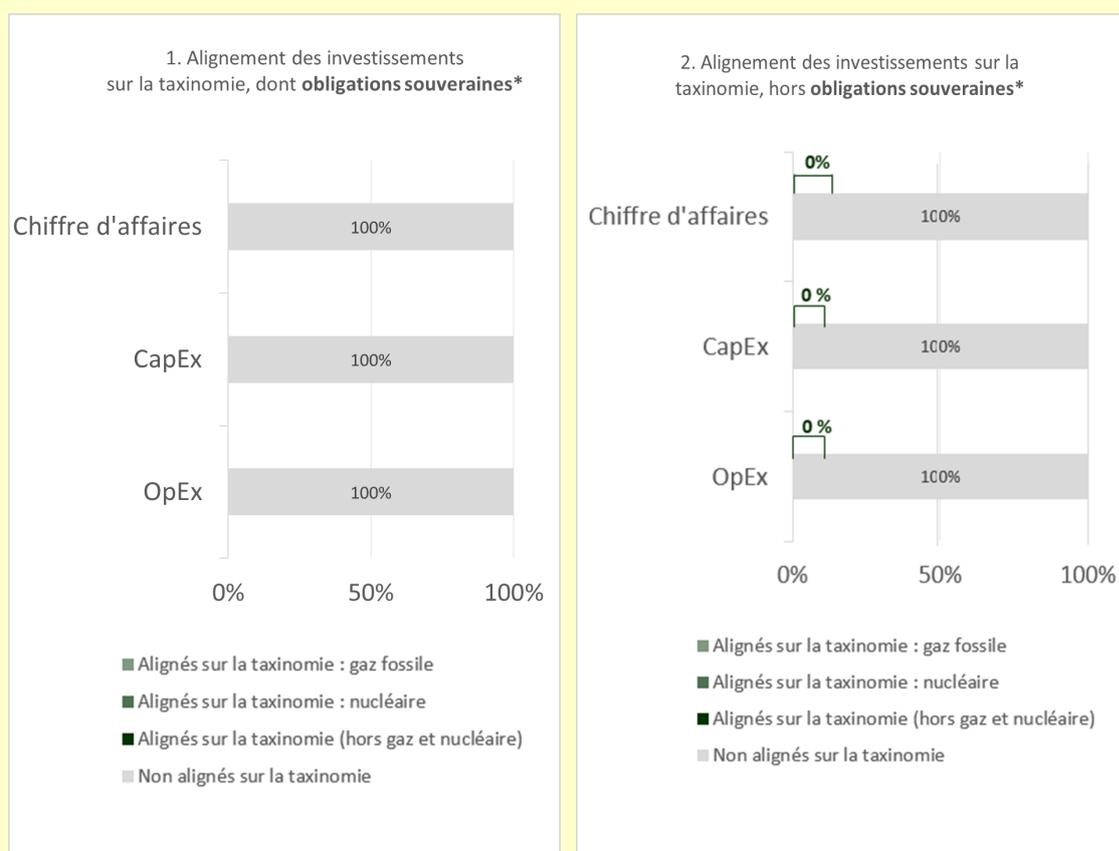
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 1.18% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0.07% de dérivés à titre de couverture et 1.05% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
N/A

# ETATS FINANCIERS

# SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR ( ex MHGA TRANSITION CLIMAT)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
SIENNA GESTION

18 rue de Courcelles  
75008 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR ( ex MHGA TRANSITION CLIMAT),

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR ( ex MHGA TRANSITION CLIMAT) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 08 décembre 2023

Paris La Défense, le 08 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

## BILAN ACTIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>72 215 874,70</b>	<b>51 762 237,31</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>70 456 595,19</b>	<b>50 239 327,85</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	70 456 595,19	50 239 327,85
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>1 570 744,51</b>	<b>1 434 214,46</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 570 744,51	1 434 214,46
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>188 535,00</b>	<b>88 695,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	188 535,00	88 695,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 915 736,41</b>	<b>308 068,56</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 915 736,41	308 068,56
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>220 697,98</b>	<b>1 036 507,44</b>
Liquidités	220 697,98	1 036 507,44
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>74 352 309,09</b>	<b>53 106 813,31</b>

## BILAN PASSIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	68 426 544,69	46 571 770,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 610 244,46	6 439 015,07
Résultat de l'exercice (a,b)	319 808,81	-57 322,46
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>72 356 597,96</b>	<b>52 953 463,33</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>188 535,00</b>	<b>88 695,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	188 535,00	88 695,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	188 535,00	88 695,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>1 807 176,13</b>	<b>64 654,98</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 807 176,13	64 654,98
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>74 352 309,09</b>	<b>53 106 813,31</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
<b>XEUR FBTP BTP 0623</b>	2 307 000,00	0,00
<b>FGBL BUND 10A 0623</b>	2 716 800,00	0,00
EURO STOXX 50 0622	0,00	2 064 420,00
<b>EURO STOXX 50 0623</b>	2 982 700,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Les valeurs en gras correspondent à des valeurs en attente de l'affectation de la SDG. Par défaut, elles sont classées en « autres opérations ».

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 517,31	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 069 599,64	858 607,47
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 072 116,95</b>	<b>858 607,47</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 467,79	10 046,25
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>6 467,79</b>	<b>10 046,25</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 065 649,16</b>	<b>848 561,22</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	996 839,40	874 148,41
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>68 809,76</b>	<b>-25 587,19</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	250 999,05	-31 735,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>319 808,81</b>	<b>-57 322,46</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FIA.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA.

	Frais facturés au FIA	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net hors OPC gérés par la société de gestion	1,50 % maximum l'an
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		(Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Actif net	0,40 % TTC maximum l'an
4	Commission de mouvement (*)	Néant	Néant
5	Commission de surperformance (*) et (***)	Actif net	0,20% maximum l'an de l'actif net, selon le calcul suivant : La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance du FIA et celle de son indice de référence MSCI EMU NR EUR (dividendes nets réinvestis)

(\*) Depuis la révocation de l'option de la TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(\*\*) Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'OPC.

(\*\*\*) Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'Actif net du Fonds (1) et celle de son Indicateur de Référence (2) appréciées sur une Période de Référence (3).

(1) L'Actif net du Fonds correspond, à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.

(2) L'Indicateur de Référence du Fonds correspond au MSCI EMU NR EUR (dividendes nets réinvestis). Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien <https://hga.humanis.com/nos-solutions-dinvestissement>

(3) La Période de Référence correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.

Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.

A compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

♣ Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées), la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs. Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision. En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

♣ Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence, la commission de surperformance sera nulle.

♣ Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence, la sous-performance de l'exercice concerné est reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans. La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant). Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts MHGA TRANSITION CLIMAT	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>52 953 463,33</b>	<b>66 553 804,68</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	44 127 232,23	13 862 134,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-23 806 790,13	-28 698 121,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 351 751,73	7 385 781,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 230 775,04	-417 146,70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	682 360,96	338 207,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-606 970,00	-280 395,00
Frais de transactions	-139 670,48	-50 770,20
Différences de change	-808 594,11	163 515,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 333 360,29	-5 908 514,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 203 089,97	10 536 450,26
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-10 536 450,26	-16 444 964,68
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	99 140,00	30 555,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	187 835,00	88 695,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-88 695,00	-58 140,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	68 809,76	-25 587,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>72 356 597,96</b>	<b>52 953 463,33</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	11 033 737,50	15,25
Taux	5 023 800,00	6,94
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>16 057 537,50</b>	<b>22,19</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 697,98	0,31
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	5 023 800,00	6,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	220 697,98	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 023 800,00	6,94

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 NOK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 427 710,72	4,74	2 888 279,73	3,99	1 734 308,31	2,40	3 375 814,22	4,67
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	8 411,40	0,01	29 878,77	0,04	0,00	0,00	6 088,64	0,01
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	1 171 764,47
	Souscriptions à recevoir	13 965,50
	Dépôts de garantie en espèces	677 618,90
	Coupons et dividendes en espèces	52 387,54
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 915 736,41</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	1 711 789,50
	Frais de gestion fixe	91 164,27
	Frais de gestion variable	48,59
	Autres dettes	4 173,77
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 807 176,13</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>108 560,28</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	83 149	44 127 232,23
Parts rachetées durant l'exercice	-44 584	-23 806 790,13
Solde net des souscriptions/rachats	38 565	20 320 442,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	128 831	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
<b>Parts SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	996 790,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	48,59
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 570 744,51
Instruments financiers à terme	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	1 570 744,51
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 570 744,51</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	319 808,81	-57 322,46
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>319 808,81</b>	<b>-57 322,46</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	319 808,81	-57 322,46
<b>Total</b>	<b>319 808,81</b>	<b>-57 322,46</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 610 244,46	6 439 015,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 610 244,46</b>	<b>6 439 015,07</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Parts SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 610 244,46	6 439 015,07
<b>Total</b>	<b>3 610 244,46</b>	<b>6 439 015,07</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>21 073 249,30</b>	<b>31 090 436,11</b>	<b>66 553 804,68</b>	<b>52 953 463,33</b>	<b>72 356 597,96</b>
<b>Parts SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A en EUR</b>					
Actif net	21 073 249,30	31 090 436,11	66 553 804,68	52 953 463,33	72 356 597,96
Nombre de titres	50 605	90 459	115 757	90 266	128 831
Valeur liquidative unitaire	416,42	343,69	574,94	586,63	561,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,29	3,53	-21,20	71,33	28,02
Capitalisation unitaire sur résultat	8,23	6,97	-3,41	-0,63	2,48

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AURUBIS AG	EUR	7 811	664 403,66	0,91
BASF SE	EUR	13 565	656 003,40	0,91
COVESTRO AG	EUR	18 786	716 310,18	0,99
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	42 249	1 591 942,32	2,20
KION GROUP AG	EUR	18 776	668 613,36	0,93
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	20 313	1 437 754,14	1,99
NORDEX AG	EUR	50 336	680 291,04	0,94
SIEMENS AG-REG	EUR	9 805	1 463 494,30	2,02
SMA SOLAR TECHNOLOGY	EUR	5 288	523 247,60	0,72
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>8 402 060,00</b>	<b>11,61</b>
<b>BELGIQUE</b>				
SOLVAY	EUR	11 823	1 245 553,05	1,72
UMICORE	EUR	26 183	817 171,43	1,13
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>2 062 724,48</b>	<b>2,85</b>
<b>BERMUDES</b>				
BROOKFIELD RENEWABLE PARTNER	CAD	20 258	585 594,63	0,81
<b>TOTAL BERMUDES</b>			<b>585 594,63</b>	<b>0,81</b>
<b>CANADA</b>				
CAMECO CORP	USD	39 626	953 574,64	1,31
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>953 574,64</b>	<b>1,31</b>
<b>DANEMARK</b>				
ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	1 775	400 468,22	0,56
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>400 468,22</b>	<b>0,56</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CAIXABANK S.A.	EUR	206 532	740 210,69	1,02
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	21 944	784 717,44	1,08
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	49 263	1 038 956,67	1,44
IBERDROLA SA	EUR	173 076	1 987 777,86	2,75
NEINOR HOMES SLU	EUR	772	6 994,32	0,02
REPSOL	EUR	97 121	1 377 661,39	1,90
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>5 936 318,37</b>	<b>8,21</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
FREEPORT-MCMORAN COPPER & GOLD- B	USD	15 944	599 787,62	0,83
GENERAL ELECTRIC CO	USD	5 000	439 540,23	0,61
HEXCEL CORP	USD	14 267	895 377,24	1,23
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>1 934 705,09</b>	<b>2,67</b>
<b>FINLANDE</b>				
NESTE OYJ	EUR	20 054	911 053,22	1,25
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>911 053,22</b>	<b>1,25</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	9 929	1 531 051,80	2,11
ALSTOM	EUR	41 404	1 038 412,32	1,44
ARKEMA	EUR	12 973	1 177 948,40	1,63
ATOS SE	EUR	11 331	129 060,09	0,18

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BUREAU VERITAS	EUR	24 716	654 232,52	0,90
CARBIOS	EUR	3 193	114 245,54	0,16
DASSAULT SYST.	EUR	34 393	1 302 634,88	1,80
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	46 949	936 397,81	1,29
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	3 776	355 699,20	0,49
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	1 651	11 887,20	0,01
LEGRAND SA	EUR	11 935	1 003 494,80	1,39
MICHELIN (CGDE)	EUR	38 020	1 070 072,90	1,48
NEOEN SA	EUR	47 728	1 381 725,60	1,91
NEXANS SA	EUR	8 722	798 063,00	1,10
PLASTIC OMNIUM	EUR	37 340	626 565,20	0,87
RENAULT SA	EUR	21 482	807 723,20	1,12
SAINT-GOBAIN	EUR	16 480	862 233,60	1,19
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	10 401	1 598 425,68	2,21
SEB	EUR	10 790	1 130 792,00	1,56
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	3 735	386 199,00	0,53
SOITEC SA	EUR	6 405	945 378,00	1,31
SPIE SA	EUR	29 127	778 855,98	1,08
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	12 500	617 312,50	0,86
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	33 001	937 228,40	1,29
VINCI SA	EUR	7 000	740 040,00	1,02
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>20 935 679,62</b>	<b>28,93</b>
<b>IRLANDE</b>				
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	21 913	730 360,29	1,01
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>730 360,29</b>	<b>1,01</b>
<b>ITALIE</b>				
BREMBO SPA	EUR	67 827	915 664,50	1,26
ENEL SPA	EUR	303 292	1 706 624,08	2,36
ENI SPA	EUR	63 090	814 239,54	1,12
ERG SPA	EUR	55 016	1 538 247,36	2,13
PRYSMIAN SPA	EUR	15 250	590 175,00	0,82
SNAM	EUR	153 915	752 490,44	1,04
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>6 317 440,92</b>	<b>8,73</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
APERAM	EUR	25 211	866 502,07	1,20
BEFESA SA	EUR	8 782	366 385,04	0,50
SUBSEA 7	NOK	62 478	679 394,79	0,95
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 912 281,90</b>	<b>2,65</b>
<b>NORVEGE</b>				
AKER CARBON CAPTURE AS	NOK	376 005	487 578,89	0,67
SCATEC SOLAR	NOK	93 037	567 334,63	0,79
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>1 054 913,52</b>	<b>1,46</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	21 972	953 804,52	1,31
ALFEN BEHEER BV	EUR	13 071	955 751,52	1,33
ARCADIS	EUR	28 943	1 092 887,68	1,51
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	3 660	1 361 154,00	1,88
ASML HOLDING NV	EUR	2 961	1 851 217,20	2,56

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE DSM	EUR	9 948	1 081 347,60	1,50
SBM OFFSHORE	EUR	58 460	799 440,50	1,10
STELLANTIS NV	EUR	64 938	1 086 802,37	1,50
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>9 182 405,39</b>	<b>12,69</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	231 743	1 162 422,89	1,60
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>1 162 422,89</b>	<b>1,60</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ANGLO AMERICAN	GBP	29 512	898 921,02	1,25
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	GBP	15 490	739 439,60	1,02
SHELL PLC	EUR	20 507	543 230,43	0,75
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 181 591,05</b>	<b>3,02</b>
<b>SUEDE</b>				
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	71 953	751 390,75	1,04
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>751 390,75</b>	<b>1,04</b>
<b>SUISSE</b>				
ABB LTD	CHF	35 102	1 104 684,73	1,53
LONZA GROUP NOM.	CHF	1 732	951 140,45	1,31
MEYER BURGER TECHNOLOGY	CHF	525 000	338 658,71	0,47
SIKA AG-REG	CHF	4 031	1 033 226,83	1,43
STMICROELECTRONICS NV	EUR	32 967	1 613 899,49	2,23
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>5 041 610,21</b>	<b>6,97</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>70 456 595,19</b>	<b>97,37</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>70 456 595,19</b>	<b>97,37</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	13 324,087	1 570 744,51	2,17
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 570 744,51</b>	<b>2,17</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>1 570 744,51</b>	<b>2,17</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>1 570 744,51</b>	<b>2,17</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
	EUR	725	167 335,00	0,23
	EUR	45	0,00	0,00
	EUR	200	0,00	0,00
EURO STOXX 50 0623	EUR	-70	-700,00	0,00
FGBL BUND 10A 0623	EUR	-20	13 200,00	0,02
XEUR FBTP BTP 0623	EUR	-20	8 000,00	0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>187 835,00</b>	<b>0,26</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>187 835,00</b>	<b>0,26</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>187 835,00</b>	<b>0,26</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	-187 835	-187 835,00	-0,26
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-187 835,00</b>	<b>-0,26</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			1 915 736,41	2,65
Dettes			-1 807 176,13	-2,50
Comptes financiers			220 697,98	0,31
Actif net			72 356 597,96	100,00

Parts SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR A	EUR	128 831	561,63
--	-----	---------	--------